

## Atelier nouvelle publication Insee sur les ouvertures et fermetures d'établissements industriels

### Synthèse

---

Réunion du 13 avril 2026

### Table des matières

|  |   |
|--|---|
| Objet.....   | 1 |
| Liste des participants .....                           | 2 |
| Éléments de présentation de la publication prévue..... | 3 |
| Synthèse des points abordés lors des échanges.....     | 4 |

### Objet

L'Insee prépare une publication trimestrielle pérenne – de 4 pages – sur les ouvertures et fermetures d'établissements industriels, dont la première occurrence devrait être publiée fin 2026 ou début 2027. Il a fait appel au Secrétariat Général du Conseil national de l'information statistique (Cnis) pour l'accompagner dans un échange avec les futurs utilisateurs potentiels de ce produit ainsi qu'avec les producteurs actuels de données sur ce thème afin de vérifier l'intelligibilité des méthodes et concepts mobilisés, leur adéquation avec les besoins des utilisateurs, et de prendre en compte des retours pour finaliser la préparation de cette publication.

Une large communication a été effectuée par le Secrétariat Général du Cnis, et l'atelier a été ouvert à tous les utilisateurs potentiels intéressés sur inscription. La publication est encore en devenir, et l'atelier visait à comprendre l'intelligibilité du produit en préparation et à y intégrer des améliorations et enrichissement en fonction des demandes effectuées sous contraintes en particulier des données disponibles, du respect du secret statistique, du format de la publication.

Cette synthèse rend compte des principaux points qui ont été abordés pour en capitaliser les enseignements. Il ne s'agit pas en revanche d'un compte rendu qui restituerait de manière exhaustive, nominative et chronologique les différentes prises de parole, comme cela peut-être le cas dans d'autres formes de concertation organisées par le Cnis.

Il a été précisé à l'issue de l'atelier aux participants que les canaux d'échanges restaient ouverts : Il est possible de faire connaître aux producteurs d'autres sujets ou problématiques → il est possible d'écrire un message à [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr), ou à [celine.cravatte@insee.fr](mailto:celine.cravatte@insee.fr), responsable du pôle économique du Cnis.

## Liste des participants

### Secrétariat Général du Cnis

|                 |   |
|-----------------|---|
| BECK François   | Secrétariat Général du Conseil National de l'Information Statistique (SGCnis) |
| CRAVATTE Céline | Secrétariat Général du Conseil National de l'Information Statistique (SGCnis) |
| GONNARD Sophie  | Secrétariat Général du Conseil National de l'Information Statistique (SGCnis) |

### Insee- Action régionale

|                 |  |
|-----------------|--|
| BACHERE Hervé   | Pôle service de l'action régionale – Études économiques régionales |
| BONNET Xavier   | Insee – Direction de l'action régionale                            |
| CRETIN Laurette | Pôle service de l'action régionale – Études économiques régionales |
| DUPRAT Philippe | Pôle service de l'action régionale – Études économiques régionales |

### Insee - Département de l'emploi et des revenus d'activité

|                |   |
|----------------|---|
| AGUER Dorothée | Division Exploitation des sources administratives sur les rémunérations et l'emploi |
| JAUNEAU Yves   | Division synthèse et conjoncture du marché du travail                               |

### Insee- Direction des statistiques d'entreprises

|                  |  |
|------------------|--|
| CECI-RENAUD Nila | Département des synthèses sectorielles -Division Commerce et Services  |
| HAAG Olivier     | Département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles |
| MORVAN Fanch     | Département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles |
| LEPINE Nathalie  | Département des synthèses sectorielles -Division Commerce et Services  |

### Autres participants

|                           |  |
|---------------------------|--|
| AUBERT Tiffany            | Aix Marseille Université (Université AMU)  |
| AUVRAY Emmanuel           | Institut Paris Région  |
| AZIERE Bruno              | Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) |
| BENHAMOU Anthony          | Mouvement des entreprises de France (Medef)  |
| BERAT Pierre              | CCI Auvergne Rhône Alpes   |
| BILLIARD Romain           | Direction Générale des Entreprises (DGE)   |
| BIZAU Clemence            | Observatoire de la finance et de la gestion locale (OFGL)                              |
| BOULTE Patrick            | Solidarités Nouvelles Face au chômage  |
| CAZOR Thomas              | Banque Publique d'investissement (BPI France)  |
| COLLOMB-CLERC Agnes       | Rhône Alpes Entreprises Agence économique régionale au service de l'industrie          |
| COUSQUER David            | Trendeo  |
| CUSSON Paul               | Direction Générale des Entreprises (DGE)   |
| DAHMANI Stéphane          | Mouvement des entreprises de France (Medef)  |
| DIXTE Christophe          | Service Statistique Ministériel de la Santé et des Solidarités (Dress)                 |
| FORTUNY Emmanuel          | Fédération française du bâtiment   |
| GRANIER Caroline          | La Fabrique  |
| HEMERY Georges            | Direction Générale des Entreprises (DGE)   |
| HERRERO Catherine         | France Chimie  |
| JAGOT Alexandre           | Union des Industries et des Métiers de la métallurgie (UIMM)                           |
| LAFROGNE-JOUSSIER Raphaël | Direction Générale du Trésor (DGT)   |
| LEVRATTO Nadine           | Centre National de la recherche scientifique (CNRS)                                    |
| MUTRICY Philippe          | Banque Publique d'investissement (BPI France)  |

|                    |  |
|--------------------|--|
| PALLE Angélique    | Direction Générale des Entreprises (DGE)   |
| RIOU Emma          | Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)   |
| THUNE Alexis       | Direction Générale des Entreprises (DGE)   |
| VAUDOIS Florian    | Agence d'urbanisme le Havre (AURH)   |
| VERLHAC Rudy       | Organisation de Coopération et de développement économique (OCDE)                                |
| VESSILIER Delphine | Fédération française du bâtiment/ membre du Cnis pour la CPME                                    |
| VICARD Vincent     | Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii)                           |
| WINNICKI, Philippe | Institut territorial des études statistiques et économique de Saint Martin (ITSEE -Saint Martin) |
| ZOLOTOUKHINE Erik  | Centre Quetelet Progedo - Centre National de la recherche scientifique (CNRS)                    |
| ZRIBI Anthony      | Business France  |

## Éléments de présentation de la publication prévue

Plusieurs publications, observatoires et sources traitant de la conjoncture de l'activité industrielle existent déjà, parfois depuis longtemps, et certains des producteurs de ces informations sont autour de la table. L'Insee est actuellement une référence pour l'estimation conjoncturelle des emplois<sup>1</sup> ; il dispose actuellement de nouvelles sources exhaustives, régulières et rapidement disponibles. Le fichier détail trimestriel lié aux Estimations trimestrielles d'emploi (ETE) (Insee/Urssaf/Dares) contient des données sur les postes de travail des établissements marchands employeurs à 60 jours en fin de trimestre. Associé à d'autres fichiers relatifs aux flux de salariés entre établissements, il permet d'envisager une nouvelle publication sur la variation du nombre de postes liées aux ouvertures et fermetures économiques d'établissements et autour de choix conceptuels et méthodologiques. L'objectif est de pouvoir bénéficier des premiers retours des participants. Les premiers résultats présentés lors de cet échange sont encore provisoires, le travail d'ajustement des traitements et de contrôle qualité étant encore en cours.

Les travaux se sont concentrés sur le domaine de l'industrie. Ils pourraient techniquement être ultérieurement étendus à d'autres activités. L'industrie concerne les établissements ayant un APET dans l'industrie manufacturière, hors cokéfaction et raffinage pour des questions de secret statistique. Conceptuellement, les notions d'ouverture et de fermeture économique concernent la situation d'un établissement qui passe d'un trimestre 1 d'un certain nombre de postes salariés à zéro poste au trimestre 2 et inversement. Le seuil de 10 salariés a été retenu pour caractériser une ouverture ou fermeture d'établissement, en considérant une durée de quatre trimestres (on compare le T3 2025 au T3 2024). Il aurait été possible d'utiliser des seuils différents et des périodes différentes, avec des données trimestrielles disponibles depuis 2022 .

Une dimension importante du travail effectué est d'enlever le « bruit » lié à des disparitions et apparitions de SIRET dues à des changements purement administratifs ou à des déménagements de proximité ne reflétant pas de réelle modification de l'activité économique (par exemple si un établissement de 50 salariés qui déménage du centre-ville en banlieue et embauche 20 salariés). Ainsi, une analyse par SIRET enregistre une sortie avec une disparition de 50 salariés, et une entrée avec création de soixante-dix salariés, soit un solde de 20 salariés. Du point de vue de la publication en préparation, il s'agit d'un établissement pérenne qui a grandi de 20 salariés, donc il n'y a ni création ni suppression d'établissement. Idem dans le cas d'un changement de SIRET pour restructuration : si un établissement de 40 salariés change de SIRET, l'analyse par SIRET enregistre une création et une disparition de 40 salariés. L'analyse économique identifie un établissement pérenne sans variation d'effectif ; ce travail est permis en particulier grâce à des sources de continuité économiques, les données successeurs / prédécesseurs qui permettent d'identifier quand il y a une transmission d'effectifs d'un établissement à l'autre. Un système de contrôle de qualité est nécessaire pour enlever ce bruit parce qu'il y a de nombreux événements enregistrés par les changements de SIRET qui ne sont pas des ouvertures / fermetures économiques. Les données étant très récentes, des algorithmes ont été mis en place pour identifier des liens économiques qui n'auraient pas encore été enregistrés.

---

1 L'Insee publie des séries d'emploi au moins par département en trimestriel et zone d'emploi en annuel.

Les données sont reçues à 60 jours de la fin du trimestre, ce qui est très rapide. Elles seront publiées par taille d'entreprise, secteur d'activité, zone d'emploi. Pour la taille : même sur des données d'établissements très récentes, nous pouvons savoir dans plus de 90 % des cas si un établissement appartient à une entreprise, et savoir s'il appartient à une PME, une ETI ou une Grande entreprise, ce qui permet de comptabiliser, par taille, le nombre d'ouvertures et de fermetures établissements et de postes concernés par taille. Nous présentons quatre secteurs : fabrication autres produits industriels/ denrées alimentaires, boissons, produits, tabac / électrique et électronique / matériel de transport. Il est bien évident qu'il est techniquement possible d'aller à un niveau beaucoup plus fin de la nomenclature dans les analyses, sous contrainte du secret statistique qui ne permet pas toujours de diffuser au grand public les données mobilisées au service de nos études. Enfin, une carte représente les soldes d'ouvertures et fermetures d'établissement en nombre de postes par exemple par zone d'emploi sur un an pour deux années consécutives. Les zones d'emploi sont différenciées par la taille et la couleur du point; cela permet un aperçu global des dynamiques du territoire. Les établissements sont géolocalisés, il est donc possible d'aller à des niveaux très fins.

Cet outil permet aussi d'analyser les dynamiques des territoires dans le temps et de proposer une lecture économique locale. Par exemple, en Bourgogne Franche-Comté le service étude diffusion suit une filière automobile à travers une série d'établissements ; ils peuvent ainsi chaque trimestre regarder ce qui se passe en conjoncture sur ces établissements et avoir une analyse beaucoup plus fine et récente de suivi de filière. D'autres travaux seraient ainsi possibles à des niveaux très fins, toujours dans la mesure du respect du secret statistique.

Le projet est de diffuser trimestriellement un « quatre pages » conjoncturel en s'appuyant sur le type de figures ici présentées, qui sont encore évolutives, qui porterait sur le T3 ou sur le T4 2026, fin 2026 ou début 2027. Le délai de diffusion visé est de l'ordre de 90 à 100 jours fin de trimestre, en comptant 30 à 40 jours de traitement pour la fabrication et la vérification de la qualité de la donnée. Ce travail de vérification de la qualité est mené en partenariat avec notre réseau régional qui a une bonne connaissance du territoire, qui bénéficiera en retour des données pour nourrir les notes de conjoncture au niveau régional et mener des travaux en partenariat avec des acteurs locaux.

## **Synthèse des points abordés lors des échanges**

### **La question de l'identification des établissements/postes relevant de l'industrie et du périmètre sectoriel de l'étude**

L'identification est effectuée grâce aux APET (Activité principale de l'établissement).

Pour des entreprises ayant plusieurs établissements, seuls sont retenus les établissements ayant déclaré une activité principale relevant du domaine de l'industrie.

Cela est déclaratif et dépend donc de la volonté de l'entreprise de déclarer ou non le changement d'activité principale de son (ou ses) établissement(s). Autrement dit, il n'est pas possible de détecter de façon systématique dans cette base si un établissement a fait évoluer son activité – par exemple pour donner moins de place à la fabrication et plus au commerce de gros – sans déclarer son changement d'APE. C'est aussi le cas s'il y a une activité de recherche au sein d'un établissement qui fait peu de fabrication et est identifié comme industriel. Cette forme de perte du poids de l'industrie ne sera donc pas reflétée dans les chiffres publiés.

Par ailleurs, les Estimations trimestrielles d'emploi ne permettent de prendre en compte ni les intérimaires, ni les éventuels contrats de sous-traitance avec des sous-traitants qui viendraient se substituer à des postes pérennes et limiteraient le nombre des pertes d'emplois<sup>2</sup>.

Les codes APET pris en compte concernent aussi de nombreuses unités considérées comme « artisanales ». L'Insee ne dispose pas de base récente lui permettant de les identifier de façon parfaitement sûre pour les différencier des autres activités industrielles.

---

<sup>2</sup> L'Insee publie toutefois par ailleurs des séries complémentaires sur l'intérim par secteur d'activité.

Il est demandé de clarifier la terminologie « ouverture et fermeture des établissements industriels », exacte du point de vue de la NAF, mais peut être pas en phase avec ce qui peut-être plus communément entendu comme « activités industrielles », a priori une activité centrée sur la fabrication (ou des usines).

Il est rappelé qu'il y a aujourd'hui un débat à propos de ce qu'est l'industrie, tant les activités industrielles sont liées à d'autres secteurs (services aux entreprises, transports et logistique). Il pourrait être pertinent d'intégrer les secteurs dont l'industrie est dépendante.

Le périmètre de la publication est amené à s'élargir, en particulier aux services aux entreprises.

Par ailleurs, cette démarche se fait déjà dans le cadre du réseau des directions régionales de l'Insee qui développent des études de filière localisées.

Le caractère imparfait de l'utilisation de l'APET pour identifier les activités souhaitées (la fabrication) avait conduit la DGE à proposer un critère de sélection fondé sur la nomenclature des emplois effectivement occupés dans les établissements. Cette manière de définir le périmètre relève néanmoins d'une démarche très nettement différente.

À propos du périmètre, il est rappelé que la méthode retenue présente l'avantage d'avoir un outil cohérent dans le temps fondé sur des données exhaustives, homogènes dans la durée afin de permettre un suivi des évolutions. Si les limites mises en avant posent question concernant le stock, l'analyse des évolutions permet néanmoins de dégager des tendances.

#### **La question du seuil de 10 postes de travail pour les ouvertures fermetures :**

L'exercice a été fait de travailler en prenant en compte toutes les ouvertures et fermetures, dès 1 poste de travail, mais cela ajoute beaucoup de bruit. Si l'on compare les résultats avec un seuil de 1 poste et un de 10 postes, le nombre d'ouvertures et fermetures d'établissements est environ multiplié par vingt, mais les soldes en nombre de postes donnent des résultats plus proches (fois 2)

Les postes créés/détruits dans les établissements ouverts/fermés constituent un sous-ensemble du nombre total de postes créés/ détruits publiés dans le cadre des estimations trimestrielles de l'emploi. Le ratio entre les deux grandeurs varie en revanche pour chaque type d'emploi. Rendre compte des différences de ces ratios entre zones d'emploi et secteurs pourrait par ailleurs constituer un objet d'étude.

La question a été posée de réfléchir à des seuils différenciés prenant en compte la réalité de certains secteurs industriels pour lequel le seuil de 10 salariés semble un peu haut, comme l'agroalimentaire, le bois, ou d'autres secteurs qui pourraient être englobés à moyen terme dans l'étude effectuée, comme la construction ou le commerce de détail.

Les extensions ou variations importantes de postes dans un établissement qui avait déjà un salarié ne sont pas dénombrées dans ce produit, alors qu'elles peuvent jouer un rôle important dans la dynamique de l'emploi local industriel.

#### **La question la granularité de la diffusion :**

Dans ce 4 pages, il est prévu de diffuser un solde des variations de postes liés aux ouvertures et fermetures d'établissement par zone d'emploi.

L'Insee dispose d'informations beaucoup plus finement localisées, mais doit respecter les règles du secret statistique (les chiffres publiés ne doivent pas concerner moins de trois entreprises, et aucune ne doit représenter plus de 85 % du poids de la case) qui conditionnent son usage des données issues de la source DSN. Ceci limite les possibilités de diffusion à des mailles géographiques très fines quand on se concentre sur les ouvertures et fermetures.

En termes sectoriels, la diffusion est prévue par division de la NAF (deux premiers chiffres). Une réflexion interne est en cours à propos de la faisabilité d'une diffusion à un niveau plus fin de la nomenclature.

Une base des données structurelle, la [base longitudinale des entreprises et de l'emploi 2008-2022](#) est actuellement diffusée sur le CASD, et est accessible sous couvert d'une acceptation de la demande par le comité du Secret<sup>3</sup>.

L'Insee n'est actuellement pas prêt pour faire la même chose avec cette base conjoncturelle, un cadrage juridique préalable est nécessaire. Des conventions bilatérales peuvent être envisagées par exemple dans le cadre d'études pour analyser les différences entre des dispositifs de mesure existants.

### **La question du traitement de la continuité historique**

Le traitement des données nécessite d'identifier les établissements qui ferment administrativement puis réouvrent sous un autre identifiant ou dans un autre lieu. Plusieurs outils sont utilisés à cette fin, en plus de la base prédécesseurs successeurs.

Une documentation précise des critères de continuité des établissements est disponible en lien avec la [base longitudinale des entreprises et de l'emploi 2008-2022](#) mise à disposition au CASD et accessible suite à décision du comité du secret. Cette question de la continuité est un challenge auxquels d'autres producteurs de statistiques se trouvent confrontés.

### **- Informations à propos de la détention par des groupes étrangers**

Business France a développé un système d'information fondé sur son réseau pour identifier les investissements effectués par les entreprises étrangères sur le territoire français, à travers un suivi régulier de la presse et des retours de ses chargés d'affaires.

L'Insee dispose d'outils pour identifier si un établissement est détenu par une entreprise étrangère pour les données du stock des établissements, mais pas de manière immédiate et exhaustive sur les ouvertures et fermetures d'établissements.

---

3 Par ailleurs, les données annuelles d'emploi (Base Tous salariés produite par l'Insee) sont aussi actuellement diffusées chaque année sur le CASD, et accessibles sous les mêmes conditions.